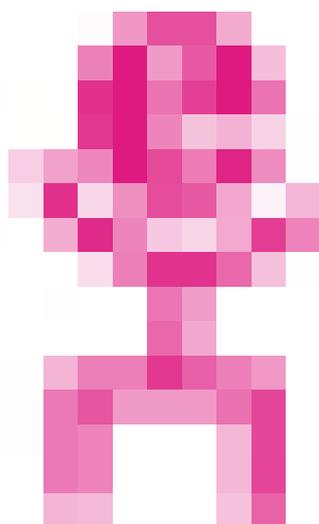


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4391>



actuels et futurs TZR : rassemblement devant le rectorat mercredi 26 juin à 15h

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : jeudi 6 juin 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Suite au stage TZR organisé par la section académique du SNES-FSU le jeudi 30 mai, une délégation de TZR a rencontré le recteur, le secrétaire général et le directeur des ressources humaines.

Un compte rendu complet du stage et de l'audience seront prochainement disponibles sur le site.

Cette rencontre a permis d'exprimer les difficultés des TZR pour faire correctement leur travail, leur lassitude voire leur indignation, car en effet, à tous les échelons du système éducatif, les TZR ont bien l'impression de n'être que des pions très souvent maltraités.

Nous avons fait le point sur les notations pédagogiques (inférieures d'un point à celle des titulaires en établissement) avec les conséquences sur les carrières.

Nous avons fait le point sur les frais de déplacement, point très sensible cette année compte tenu des retards pris par l'administration pour rembourser les frais engagés.

Et nous avons abordé les mutations.

Compte tenu du concours exceptionnel du capes (écrit en juin 2013, oral en juin 2014), les admissibles à l'écrit pourront demander à être contractuels avec un tiers de service payé comme un mi-temps. Ces collègues seront affectés essentiellement à Dijon ou aux environs ce qui aura des conséquences immédiates sur les possibilités des TZR d'être affectés sur cette zone.

Selon les premiers éléments en notre possession, de nombreux néo-titulaires seront nommés TZR lors du mouvement intra-académique mais ceux qui ne l'ont pas demandé dans leurs vœux, ne pourront pas formuler des préférences.

Un groupe de travail avec le SNES-FSU aura bien lieu le 12 juillet mais uniquement pour des nominations à l'année sur des services supérieurs à 15h (pouvant regrouper plusieurs BMP). Il faudra donc que ces nouveaux TZR nous fassent parvenir leurs préférences. Le rectorat refuse toujours la mise en place d'un barème et affectera les TZR au plus près de leur établissement de rattachement ou de leur résidence privée.

D'autres nominations de TZR auront lieu fin juillet, après les nominations des stagiaires "habituels" (25 juillet) et des admissibles-contractuels.

D'autres nominations de TZR auront lieu fin août.

Pour ces affectations, c'est le plus grand bazar qui est à craindre et elles se feront encore sans règles acceptées de tous, pour leur majorité sans contrôle paritaire.

Le SNES-FSU appelle à une grande mobilisation le 26 juin à 15h devant le rectorat

POUR :

- Un groupe de travail d'affectation qui intègre une vraie procédure contradictoire des affectations sous le regard des élus du personnel,
- Un groupe de travail d'affectation qui soit utile en juillet, pour l'ensemble des TZR qui veulent connaître au plus tôt leurs affectations pour la prochaine rentrée

CONTRE :

- l'exil forcé des TZR, bannis des pôles urbains et d'une partie de la Côte d'Or au profit des contractuels admissibles M1 et M2